

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 13

Séance du 12 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 12 du
mois d'avril, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 06/04/2023
Date de transmission : 14/04/2023
Date de mise en ligne : 19/04/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FIMBEL Katia, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme MUTH Sandra (procuration à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

2^{ème} QUESTION

BUDGETS PRIMITIFS 2023 (DELIBERATION n° 2023-043)

2.3 Budget annexe de l'Alimentation en eau potable (AEP)

2.3.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022

A compter du 1er janvier 2023, le budget annexe de l'Alimentation en eau potable (AEP) regroupe à la fois les activités relevant de la régie et de la DSP, qui étaient suivies jusque-là dans des budgets annexes distincts. En conséquence de ce regroupement, les résultats 2022 sont établis en cumulant les réalisations des deux entités fusionnées.

Les instructions comptables prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- et soit les comptes de gestion, s'ils ont pu être établis, soit des balances et des tableaux des résultats de l'exécution cumulée des budgets fusionnés (produits et visés par le comptable).

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2022 pour le budget unique de l'AEP, comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2022	6 478 905,30 €	6 288 839,05 €	-190 066,25 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2022)	0,00 €	4 380 363,69 €	4 380 363,69 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2022	6 478 905,30 €	10 669 202,74 €	4 190 297,44 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2022	3 093 093,06 €	4 047 913,92 €	954 820,86 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2022)	0,00 €	2 504 436,11 €	2 504 436,11 €
F=D+E	Solde global d'exécution	3 093 093,06 €	6 552 350,03 €	3 459 256,97 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2022	2 889 707,15 €	0,00 €	-2 889 707,15 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2022	5 982 800,21 €	6 552 350,03 €	569 549,82 €
I=C+H		12 461 705,51 €	17 221 552,77 €	4 759 847,26 €

Si les comptes administratifs font apparaître une différence avec les montants adoptés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

Affectation du résultat 2022	
Résultat global de la section d'exploitation 2022	4 190 297,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 (compte 001)	3 459 256,97 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	-2 889 707,15 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2022 (compte 1068)	- €
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	4 190 297,44 €

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

↳ approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du Budget annexe de l'Alimentation en eau potable (AEP).

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 12 avril 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

